

Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Appel à projets  
« Restaurer les continuités écologiques  
pour maintenir la biodiversité et ses  
fonctionnalités »

*11 mai 2023*

[europe.mareregionsud.fr](http://europe.mareregionsud.fr)



LE WEBINAIRE EST ENREGISTRE.

L'enregistrement sera mis en ligne sur le site internet [europe.mareregionsud.fr](http://europe.mareregionsud.fr)

A la fin de la réunion, pensez bien à vous déconnecter. Merci.

[europe.mareregionsud.fr](http://europe.mareregionsud.fr)



Cofinancé par  
l'Union européenne



# Objectifs du webinar

- Présenter les objectifs et contenu de l'appel à projets
- Permettre une appropriation des attendus, des outils à disposition et des différentes étapes
- Vous accompagner dans l'élaboration de votre demande d'aide
- Répondre à vos interrogations



# Un webinaire en 2 parties

Introduction. Le contexte de l'appel à projet

Première partie. Les points clefs de l'appel à projet

- Les typologies d'actions soutenues
- Les critères d'éligibilité
- Les critères de sélection
- Les indicateurs

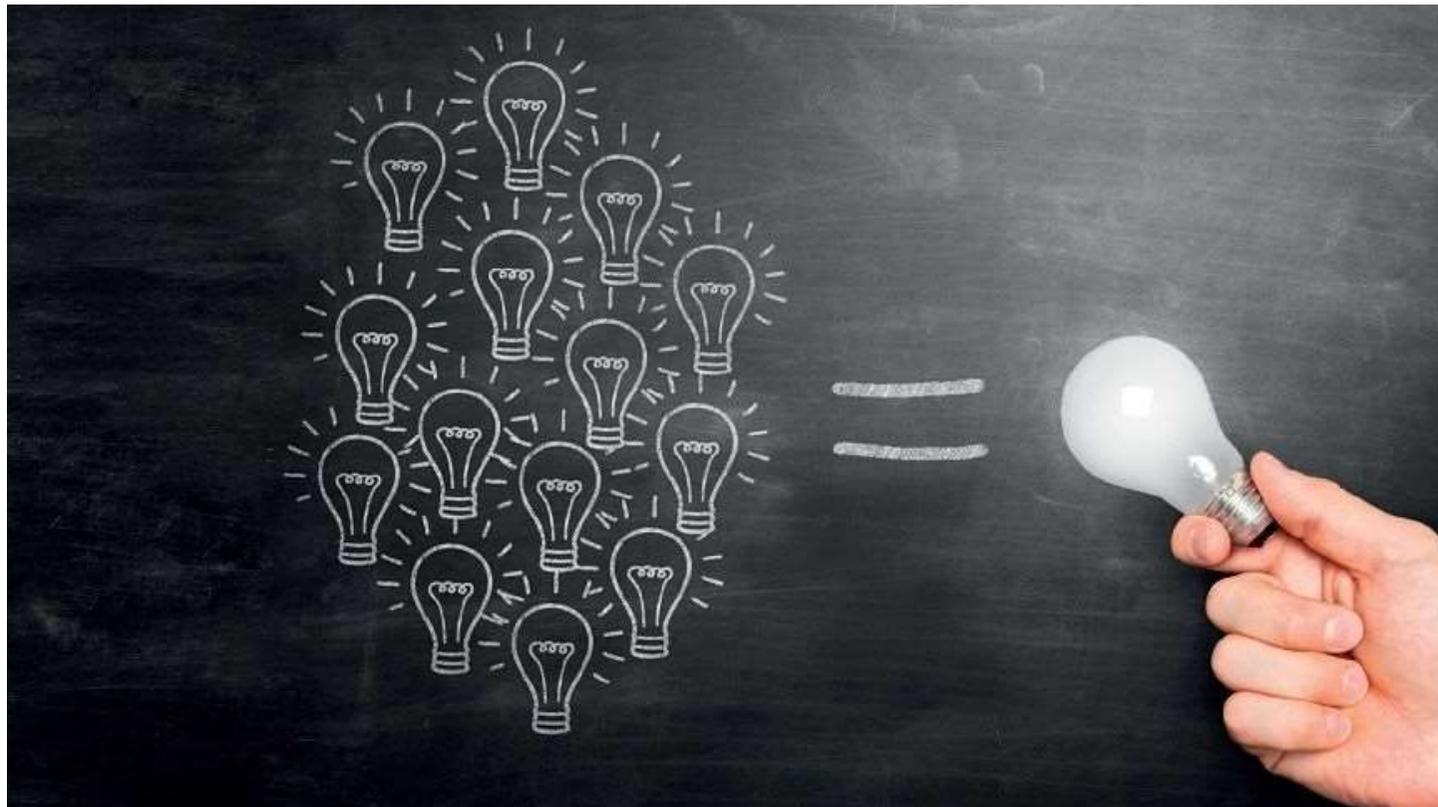
Deuxième partie. Les modalités opérationnelles de la candidature

- La vie d'une opération
- Les étapes de la candidature
- Le plan de financement

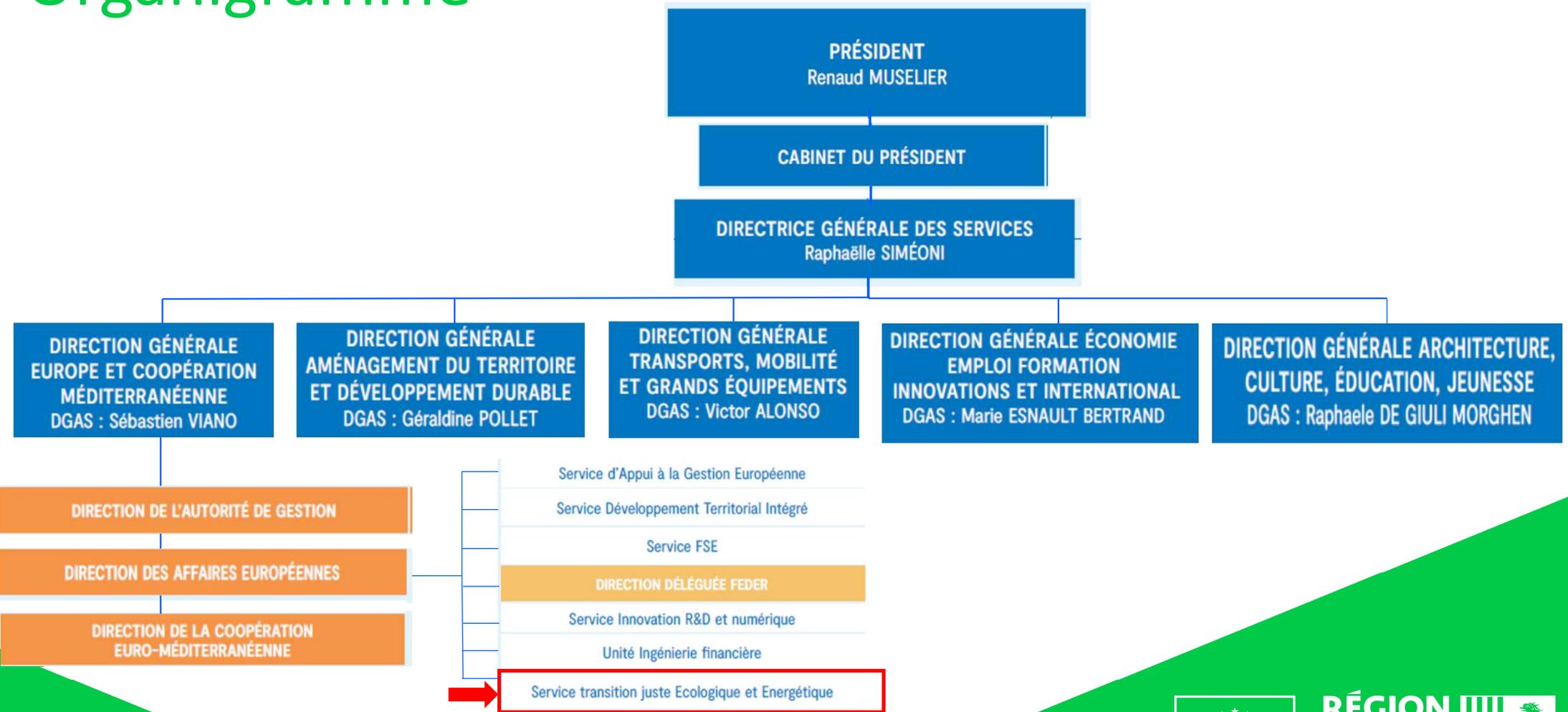


Introduction.

# Le contexte de l'appel à projet



# Organigramme



# Contexte de l'appel

Un appel dont la thématique s'inscrit en continuité du Programme opérationnel régional 2014/2020 :

- 2 appels à projets en 2016 et 2018 « Réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur les trames vertes et bleues »
- **12 opérations programmées pour un montant FEDER de 9,4 M €**
- 3 opérations non programmées pour avis défavorable
- 4 opérations abandonnées

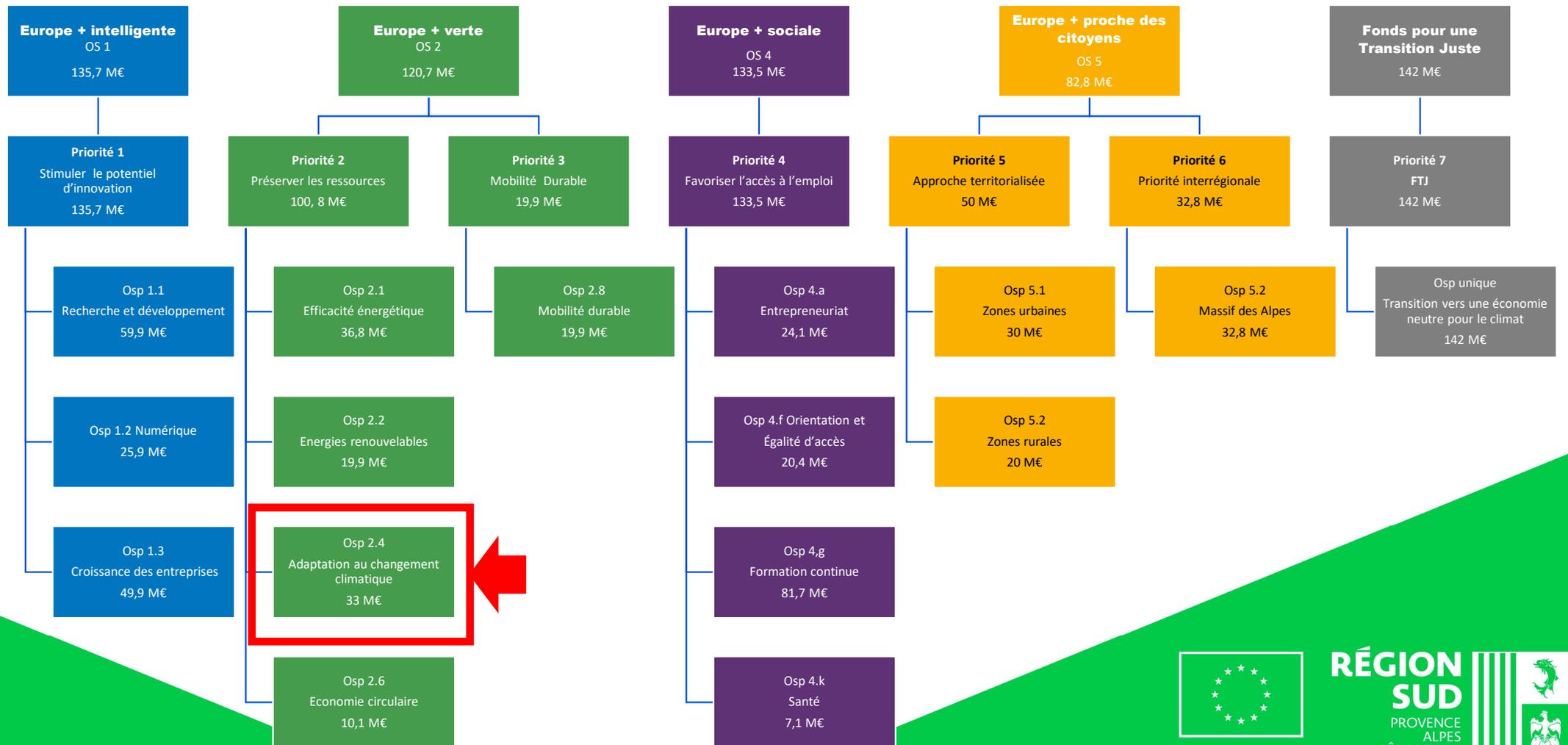
Une thématique dont l'enveloppe est en hausse : 33,9 M€

Des enjeux régionaux considérables :

- Un territoire d'une grande biodiversité particulièrement vulnérable au changement climatique et exposée à de nombreux risques naturels.
- Les effets du changement climatique vont accroître la vulnérabilité du territoire.



# Le Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027



Première partie.

# Les points clefs de l'appel à projet



## APPEL A PROJETS FEDER

Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes  
FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Objectif spécifique 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes »

**« Restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités »**

Dépôt des candidatures :

Les dates limites de dépôt font l'objet d'une information sur le site => [europe.maregionsud.fr](http://europe.maregionsud.fr)

Le présent appel à projets se fonde sur la méthode et les critères de sélection validés par le Comité de suivi interfonds du 12 avril 2022

Codification E-synergie :

Territoire	Région SUD
Programme	Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+/FTJ 2021-2027
Appel à projet :	118 - ContinuitésEcologiques_2023
Codification	PRO2 - RSO2_4_ContinuitésEcologiques
Service Guichet	Service Transition Juste Ecologique et Energétique

**Lancement de l'appel à projets:**

26 avril 2023

**Dates limite de dépôt du dossier de candidature :**

28 septembre 2023

**Enveloppe prévisionnelle :**

15 M€

**Dispo ici :** [Restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://europe.maregionsud.fr)

# 1.1. Les typologies d'actions soutenues

**Objectif : Maintenir ou rétablir un bon état de conservation des habitats naturels et permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et de se développer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation**

**Restauration des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité altérés**

**Mise en transparence d'infrastructures et autres obstacles à la circulation des espèces et à leur cycle de vie**

15 M€

**Réduction des pressions d'usage et des nuisances sur les espèces et les habitats**

# 1.1. Les exemples d'actions soutenues (non exhaustif)

## Trame verte



- Plantations, habitats artificiels.
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Passages pour la faune
- Renaturation, reprofilage
- Réduction des pressions d'usage et des nuisances sur les habitats et les espèces : prélèvement, piétinement, fréquentation, bruit, éclairage

## Trame noire



- « Trouée noire » dépourvue d'éclairage
- Adaptation des éclairages :
  - axe spatial : position, densité, spectre, durée, flux, puissance, hauteur
  - axe temporel : périodicité et durée.
  - axe technique : température de couleur, luminance
- Dispositifs passifs : bandes, plots, catadioptr
- Revêtements de sols à faible coefficient de réflexion
- Végétalisation

# 1.1. Les exemples d'actions soutenues (non exhaustif)

## Trame bleue



- Effacement/arasement de seuil, digue, épi et autres ouvrages
- Passe à poissons,
- Reméandrage, tressage, reprofilage...
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Réduction des pressions d'usage et des nuisances sur les habitats et les espèces : prélèvement, piétinement, bruit, éclairage

## Trame marine



- Lutte contre les espèces envahissantes
- Restauration de cordon dunaire, plantation, renaturation
- Ancrage écologique dans l'herbier de posidonies du plan balisage des communes littorales
- Réduction des pressions d'usage et des nuisances sur les habitats et les espèces : prélèvement, piétinement, bruit, éclairage

## 1.2. Les critères d'éligibilité

1. Le bénéficiaire
2. La thématique
3. Le lieu de réalisation
4. Le démarrage et la durée de l'opération
5. Le plan de financement
6. Les catégories de dépenses



Le non respect de l'un des critères rend le projet inéligible



# Le bénéficiaire

## Les bénéficiaires éligibles :

- Les organismes publics ;
- Les gestionnaires d'espaces naturels ;
- Les associations ;
- Les entreprises...



Le montage en **opération collaborative** au sens européen du terme est exclu.



# La thématique

## Le projet est éligible si :

- Il répond aux objectifs de l'appel (2.1 de l'AAP)
- Il entre dans les typologies d'actions ciblées (2.2 de l'AAP)
- Il vise à maintenir ou rétablir un bon état de conservation des habitats naturels et permet aux espèces animales et végétales de se déplacer et de se développer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation

## Les exclusions (2.3 de l'Appel) :

- Actions relevant de **mesure compensatoire** menée en contrepartie d'une opération causant un impact environnemental résiduel ;
- **Habitats artificiels et mouillages organisés** dans le cadre de la trame marine ;
- Actions du **secteur de la pêche et de l'aquaculture relevant du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture** ;
- Actions du **secteur agricole** relevant du Fonds européen agricole pour le développement rural.

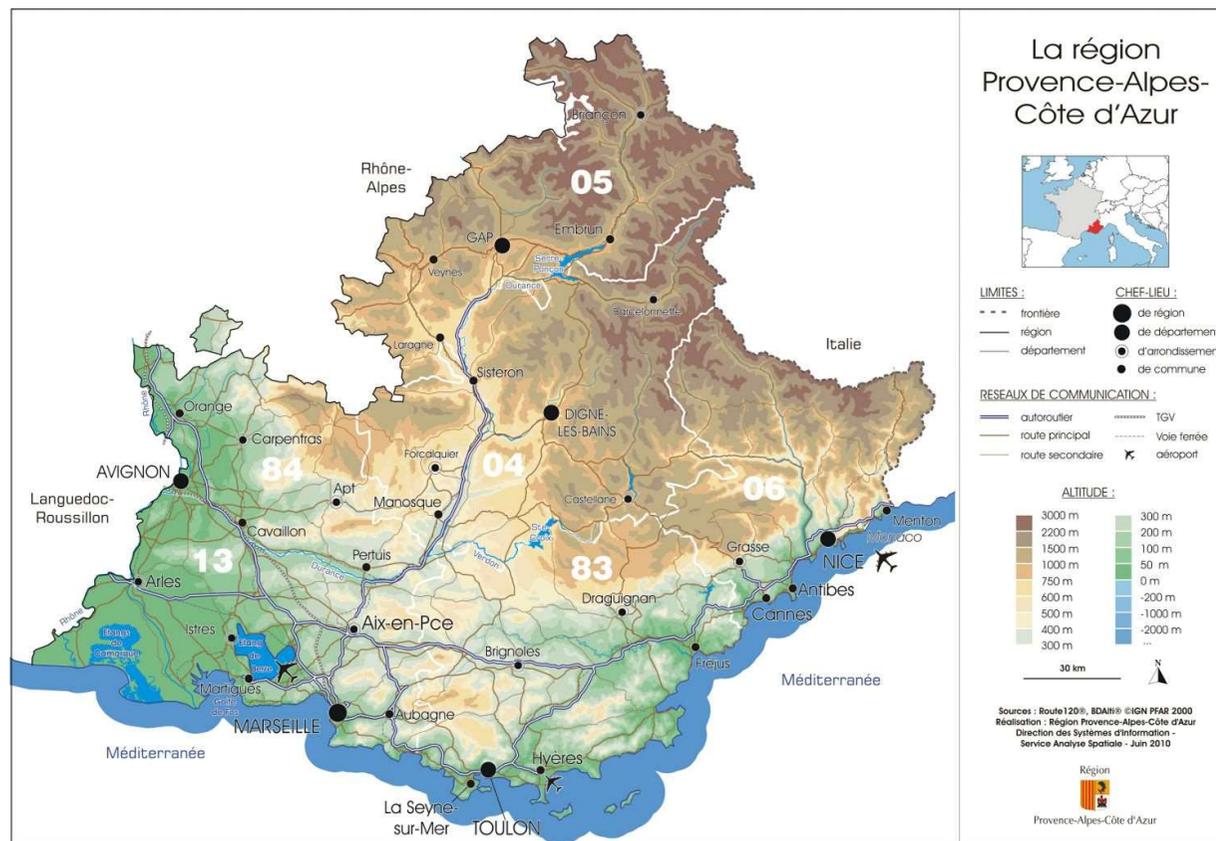


**Le projet doit s'appuyer sur un diagnostic écologique.**  
Et pour les opérations de restauration, un état de **référence à atteindre.**



# Le lieu de réalisation

Le projet est éligible lorsqu'il est réalisé **sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** ou lorsqu'il bénéficie au territoire régional.



# Le démarrage et la durée de l'opération

L'opération devra : avoir commencé après le **01/01/2021** et ne pas être achevée lors de la demande d'aide ;

**ne pas excéder 42 mois** = {réalisation physique + acquittement des dépenses}



Période d'exécution physique de l'opération et d'éligibilité des dépenses

Acquittement des dépenses



Au respect des calendriers

Remontée de dépenses auprès de l'Autorité de Gestion

★  
Demande  
d'acompte 1

★  
Demande  
d'acompte 2

★  
Demande de  
solde

Durée de la convention d'attribution de FEDER

+ 2 ans

# Le plan de financement

Respect des intensités d'aide maximales :

- Taux d'aide FEDER maximal = **70 % du coût total éligible**

Respect du seuil **plancher** :

- **A minima, 200 000 € HT** de coût total éligible

Une même dépense ne peut **pas** être financée **par plusieurs fonds / programmes / instruments de l'Union européenne**

Incompatibilité du FEDER avec certaines aides publiques → Plan National de Relance et de Résilience qui s'inscrit dans le plan de relance NextGenerationEU



**Optimisation du plan du plan de financement**



# Les catégories de dépenses éligibles

**COUTS DIRECTS  
REELS**

Equipements

Travaux (fourniture, pose et dépose) et études de conception et d'exécution des travaux inclus dans marchés de travaux

Prestation externes : études techniques de maîtrise d'œuvre, suivi écologique de l'opération, communication



**COUTS  
INDIRECTS  
FORFAIT = 7%  
DES COUTS  
DIRECTS**

Frais de structure (dont frais de personnel), déplacements ...



Exclusions : acquisition foncière, aléas et provisions pour risques...

# 1.3. Les critères de sélection

Les critères de sélection permettent d'évaluer les opérations éligibles.

Critères de qualité

- Raison d'être du projet, modalités d'élaboration et cadre de réalisation
- Appréciation du niveau de maturité du projet
- Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou sur le territoire
- Réponse aux enjeux du développement durable/respect des principes horizontaux/charte des droits fondamentaux

Critères de performance

- Capacité administrative du porteur
- Performance financière du projet
- Contribution du projet aux indicateurs du programme

**IL FAUT OBTENIR  
LA MOYENNE SUR  
LES DEUX BLOCS**

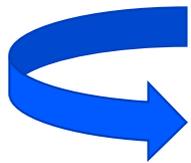
# 1.4. Les indicateurs

Un indicateur de réalisation :

- **RCO26** : Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changement climatique

Un indicateur de résultat :

- **ISR24** : Population directement concernée par la restauration / création des espaces naturels



Méthode de calculs des indicateurs au chapitre 7, page 14 de l'appel



# Sondage

Pensez-vous que votre projet correspond aux attentes de cet appel à projet ?

- **Plutôt Oui**
- **Plutôt Non**
- **Je n'ai pas de projet**



Seconde partie

# Les modalités opérationnelles de la candidature



[europe.maregionsud.fr](http://europe.maregionsud.fr)

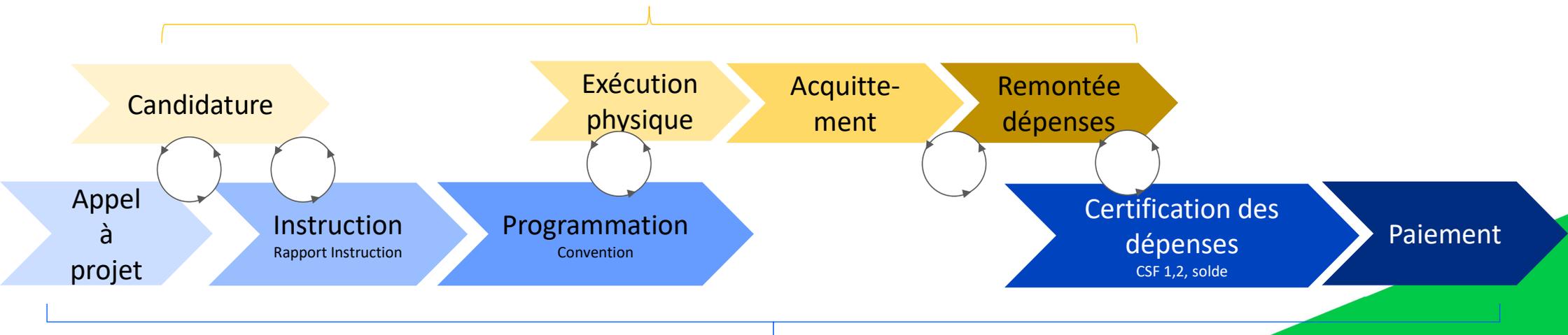


Cofinancé par  
l'Union européenne



# 2.1. La vie d'une opération

PORTEUR DE PROJET /  
BENEFICIAIRE



AUTORITE DE GESTION



Cofinancé par  
l'Union européenne



## 2.2. Les étapes de la candidature



Le porteur

1. Prendre connaissance de l'appel

2. Remplir et renvoyer la Fiche projet

3. Prendre contact avec l'équipe du FEDER OS2

4. Constituer le dossier de demande d'aide et ses annexes

[federOS2@maregionsud.fr](mailto:federOS2@maregionsud.fr)



[europe.maregionsud.fr](http://europe.maregionsud.fr)



## 2.3. La saisie du dossier sur eSynergie

### 1. Préparer son dossier de demande de subvention :

Trame Standard e-synergie  
(format Word)

### 2. Déposer son dossier sur e-synergie :

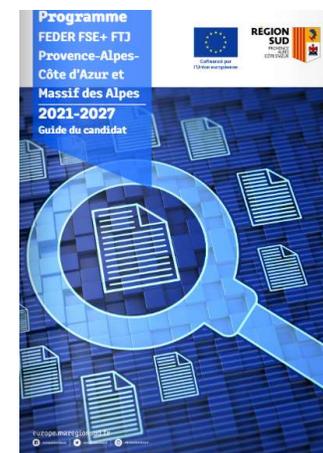
[E-Synergie - Portail \(synergie-europe.fr\)](http://E-Synergie - Portail (synergie-europe.fr))



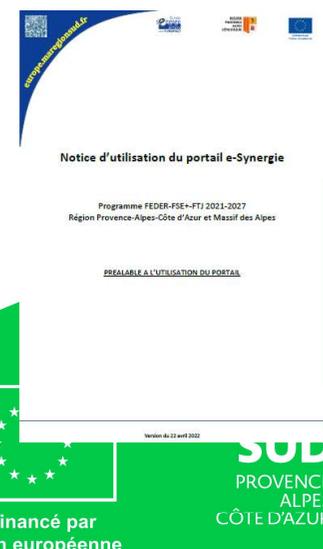
Demande  
d'aide  
effectuée  
uniquement en  
ligne (e-  
synergie)

[europe.maregionsud.fr](http://europe.maregionsud.fr)

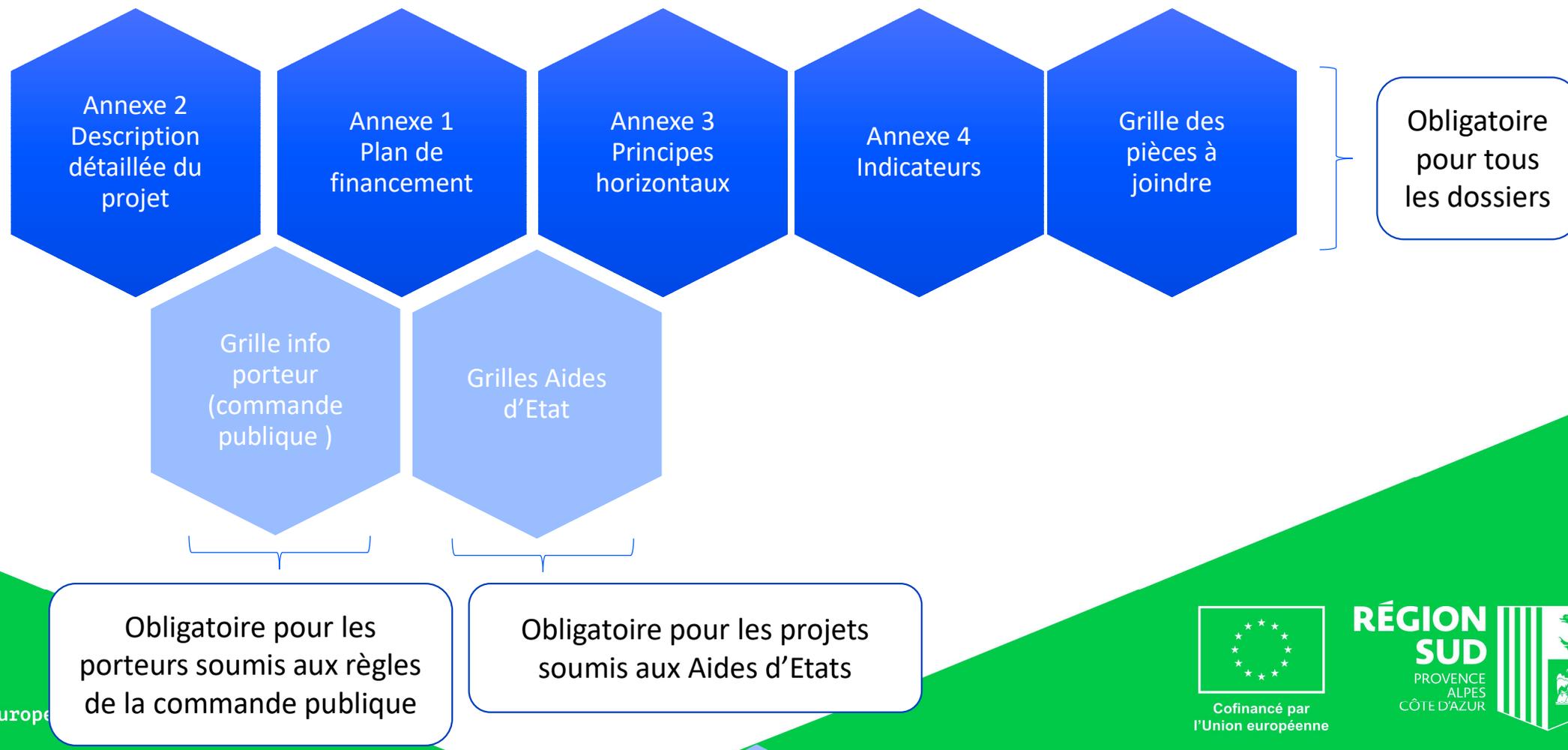
Outil : le guide du candidat  
Dispo ici : [Candidat : tous mes outils - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://Candidat : tous mes outils - Europe en Région Sud (maregionsud.fr))



Outil : la Notice aide utilisation e-synergie, disponible dans le Zip de l'appel



## 2.4. Les pièces à joindre au dossier



# 2.5. Le plan de financement



Version AAP TVB mars 2023

ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT "DEPENSES"  
PROGRAMME SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET MASSIF ALPIN FEDER FSE+ FTJ 2021 - 2027

*Le plan de financement est établi à titre prévisionnel sous réserve des vérifications intervenant à l'instruction de la demande d'aide, notamment au regard de l'éligibilité des dépenses et du respect des réglementations (Commande Publique, Aide d'Etat...)*

Intitulé du projet :  
Nom ou Raison Sociale (pas de sigle)  
Numéro de dossier SYNERGIE  
si ce n° vous a déjà été communiqué

à compléter  
à compléter  
à compléter (SUD\*\*\*\*\*)

Inscrire ici les dates prévisionnelles de votre projet Début 01/01/1900  
Fin 01/01/1900  
soit une durée de 0 mois

**Le projet est obligatoirement déclaré Hors Taxe**

OPTION DE COÛTS SIMPLIFIES PREVUE DANS L'APPEL A PROJETS :  
coûts indirects calculés en appliquant un taux forfaitaire de 7% au montant des coûts directs éligibles ;  
cette option est **applicables à tous les types de projet et les coûts calculés automatiquement en bas du tableau**

CATEGORIE DE DEPENSES	LIBELLE DU POSTE DE DEPENSES	BREVE DESCRIPTION DE SON CONTENU	NATURE	CETTE DEPENSE EST ELLE ENGAGEE A LA DATE DU DEPOT ? OUI/NON	CLE DE REPARTITION LE CAS ECHEANT	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL	%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT MATERIEL ET IMMATERIEL	travaux	trame verte : passage sous route	Frais réels	NON		1 500 000,00 €	93%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT MATERIEL ET IMMATERIEL	indiquer ici l'intitulé du poste de dépenses		Frais réels				#DIV/0!
PRESTATIONS EXTERNES	Frais de communication	réalisation d'un time lapse	Frais réels	NON		6 000,00 €	#DIV/0!
PRESTATIONS EXTERNES	indiquer ici l'intitulé de l'étude spécifique dédiée au projet		Frais réels				#DIV/0!
TOTAL DES DEPENSES DIRECTES						1 506 000,00 €	#DIV/0!
COUTS INDIRECTS FORFAITAIRES	COUTS INDIRECTS 7% des coûts directs éligibles	coûts indirects du projet	Taux forfaitaire			105 420,00 €	7%
						TOTAL DES DEPENSES	1 611 420,00 €

ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT "RESSOURCES"

PROGRAMME SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET MASSIF ALPIN FEDER FSE+ FTJ 2021 - 2027

**Intitulé du projet :** à compléter  
**Nom ou Raison Sociale** à compléter  
**Numéro de dossier SYNERGIE** à compléter (SUD\*\*\*\*\*)  
si ce n° vous a déjà été communiqué  
**Dates prévisionnelles de votre projet**  
**Début** 01/01/1900  
**Fin** 01/01/1900

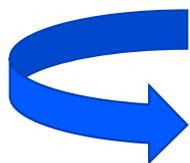
FINANCEURS	DEMANDE DE COFINANCEMENT (date et référence d'obtention de l'aide,...)	COUT TOTAL RETENU (par le cofinancier)	MONTANT ACCORDE (par le cofinancier)	DUREE PREVISIONNELLE DU PROJET (dans les demandes déposées chez les cofinanciers)	METHODE DE PRORATISATION (le cas échéant)	MONTANT VALORISE DANS LA DEMANDE D'AIDE	%	ALERTES AUTOMATISEES
UNION EUROPEENNE	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<b>1 127 994,00 €</b>	70,00%	
ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
Agence de l'Eau (à préciser)		- €	- €			- €	#DIV/0!	
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		- €	- €			50 000,00 €	3,10%	Joindre le courrier de demande, ou la lettre d'intention, ou l'acte attributif correspondant
DEPARTEMENT (à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
<b>TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS</b>						<b>1 177 994,00 €</b>	<b>73,10%</b>	
FINANCEMENT PRIVE (à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
FINANCEMENT PRIVE (à préciser)		- €	- €			- €	0,00%	
<b>TOTAL FINANCEMENTS PRIVES</b>						<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<b>433 426,00 €</b>	<b>26,90%</b>	L'auto-financement est calculé automatiquement par déduction des cofinancements déclarés
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<b>1 611 420,00 €</b>	<b>100,00%</b>	Le total des ressources est reporté automatiquement du total des dépenses

## 2.6. La grille info porteur

### II Informations globales relatives aux marchés / lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ

Listez ci-dessous les marchés ou lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ

Le marché est-il ?	Marchés ou lots passés : numéro et objet Marchés ou lots prévus : objet	Procédure choisie (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Date de lancement (AAPC) effective (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Poste de dépenses du plan de financement dont relève le marché ou le lot	Montant prévu de la dépense dans le plan de financement	Commentaires éventuels du porteur
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché Passé Envisagé		Choisir ici Marché ou lot inf. à 40K€ Marché ou lot en procédure adaptée MAPA Marché ou lot en procédure formalisée PF Marché ou lot sans publicité ni mise en concurrence MSPN				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				



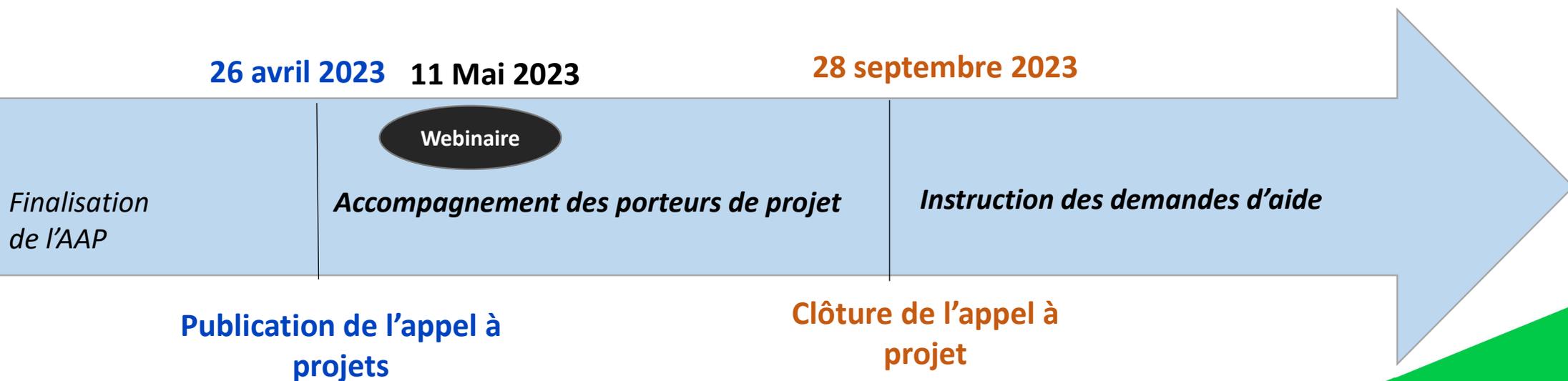
Permettra de définir les marchés qui seront analysés et pour lesquels le kit sera à compléter en phase d'instruction pour les marchés déjà notifiés



Associer le service Marché de la collectivité



# Calendrier prévisionnel



# Contacts

Direction des Affaires Européennes  
Direction Déléguée FEDER  
**Service Transition Juste Ecologique et Energétique**  
**Chef de service : Delphine VITALI**

**[federOS2@mareregionsud.fr](mailto:federOS2@mareregionsud.fr)**

Référentes « Biodiversité » :  
Charlotte GUERIN-GUILLAUD et Elodie GARIDOU

Site Internet

**<https://europe.mareregionsud.fr/>**



Merci pour votre attention

[europe.mareregionsud.fr](http://europe.mareregionsud.fr)

